



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture / Service des Sécurités  
Pôle Sécurité Intérieure et Ordre Public**

**Arrêté n°22-09/205-PREF-SDS du 13 septembre 2022  
d'évacuation des lieux à Sours**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre National du Mérite,**

Vu la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment ses articles 9 et 9-1 ;

Vu le décret n°2007-690 du 03 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 6 novembre 2020, portant nomination de Monsieur Yannis BOUZAR, Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n°6a/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yannis BOUZAR Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du Maire de Sours n°2019-130 portant interdiction de stationnement en dehors des emplacements prévus pour les résidences mobiles ;

Vu le rapport administratif n°02157/2022 du 09 septembre 2022 transmis par le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental d'Eure-et-Loir ;

Vu la notification de la mise en demeure de quitter les lieux du 12 septembre 2022 ;

Considérant que la commune de Sours a satisfait aux obligations prescrites par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Eure-et-Loir;

Considérant l'absence de moyen pour collecter et évacuer les eaux usées, et l'absence d'équipements sanitaires, mettant ainsi en cause la salubrité des lieux et privant les familles des condition d'hygiène élémentaires ;

Considérant qu' au regard des éléments qui précèdent ce stationnement illicite porte atteinte à la salubrité et à la sécurité publique ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;



**- ARRÊTE -**

**Article 1 :**

Les propriétaires et occupants des véhicules et résidences mobiles dont la liste figure en annexe du présent arrêté et stationnés rue des Grouaches à Sours font l'objet d'une évacuation forcée par les forces de sécurité.

**Article 4 :**

Le Directeur de Cabinet, le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie départemental d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**Yannis BOUZAR**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Madame la Préfète – Place de la République – CS 80537 – 28019 CHARTRES CEDEX

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

IMMATRICULATION	TYPE	MARQUE	TITULAIRE
DZ-098-PB	Caravane	FENDT	Diana GILLARD Née le 06/04/1995
FP-636-QQ	Caravane	FENDT	Mélissa CALEN Née le 20/09/1992
CN-202-BJ	Caravane	FENDT	Alicia VOGEL Née le 15/02/1986
EW-335-KV	Caravane	FENDT	Mickaël STEPHAN Né le 10/10/1981
FC-398-YJ	Caravane	TABBERT	Maria DEMETRIO- RAMOS Né le 20/12/1969
CL-789-FT	Caravane	FENDT	Brenda HEITZMANN Née le 12/04/1995
CX-195-AR	Caravane	STERCKMA N	Ludovic MEUNIER Né le 08/04/1980
AZ-836-FL	Véhicule	NISSAN	SOFINCO
BV-821-NH	Véhicule	RENAULT	David WINTERSHEIM Né le 03/04/1991
CM-791-YJ	Véhicule	PEUGEOT	Umit COSKUN Né le 06/08/1988
FR-407-BV	Véhicule	MERCEDES	Mickaël STEPHAN Né le 10/10/1981
BC-982-GK	Véhicule	RENAULT	Angèle FORTHOFFER Né le 18/05/1955
AN-713-DV	Véhicule	CITROEN	JAVEY
CP-430-CA	Véhicule	NISSAN	SARL DACTYL BUREAU
AR-391-AG	Véhicule	IVECO	Steven HEITZMANN Né le 02/10/1986
CW-827-JC	Véhicule	RENAULT	SARL MFB FLEURS
EJ-437-PZ	Véhicule	OPEL	Franck HEITZMANN Né le 04/04/1969